



## Revenir sur déclaration d'impôt

Par **vincent**, le **11/01/2014** à **17:47**

Bonjour,

En 2012 j'ai déclaré mes impôt, est deçu j'ai déclaré une pension alimentaire à mon fils majeure. Etant apprentis et étant loger dans une résidence pour jeunes travailleurs il n'avais pas besoin de l'AL. Cette année sa situation ayant changée, il travail en cdi, il est donc toujours dans le même logement, mais maintenant il a besoin de l'AL. Lui ayant déclaré une PA, celle-ci l'empêche de bénéficier de l'AL à cause de cette PA. Est-il possible de rectifier la déclaration de revenu 2012(retirer la PA et la déclarer dans mes impôts)pour que mon fils puisse bénéficier de APL pour qu'il puisse avoir les moyens de garder son logement.(480e sans APL 116e avec APL).

Merci

Par **arreeu**, le **11/01/2014** à **20:22**

bonsoir,

faites le calcul de l'impôt que vous auriez payé en enlevant la PA et comparez avec le bénéfice de l'APL

a voir !!

bonne soirée

Par **vincent**, le **11/01/2014** à **21:59**

Bonsoir Areeu,

Après calcul en effet il faudrait que je puisse revenir en arrière en modifiant ma déclaration 2012. Est-ce possible de faire cette opération auprès des impôts?

Merci

Par **arreeu**, le **11/01/2014** à **22:02**

bonsoir,

bien sur qu'on peut revenir sur sa déclaration, vous faites un courrier à votre centre en notant votre modif ; vous pouvez vous rendre sur place aussi si vous n'etes pas certain de votre choix

vous n'avez pas d'aide pour d'autres enfants ?

bon calcul

bonne soirée

Par **vincent**, le **12/01/2014** à **13:49**

Bonjour,

Non pas d'aide pour d'autres enfants.

En fait ce qu'il me gêne, c'est qu'à cause de fait d'avoir déclaré la pension que je lui verse de mon propre chez chaque année, qu'il soit maintenant pénalisé pour l'obtention d'un logement. En fait je culpabilise, moi j'ai payé moins d'impôts grâce à cette pension et lui maintenant il en fait les frais.

Donc j'irais prendre rdv pour essayer d'arranger tout ça.

Merci